

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La situation financière

La Chambre a terminé hier soir la discussion du budget.

M. Rouvier qui, au cours des débats si complets qui viennent de se produire, était à peine intervenu, a jugé qu'il convenait, avant le vote définitif du budget, de faire entendre quelques considérations sur notre situation financière. Il a prononcé un magistral discours qui a produit sur la Chambre une très vive impression.

L'impression ne sera pas moindre dans le pays.

Le Ministre des Finances a fait ressortir que, s'il est nécessaire de poursuivre résolument une politique d'économies, la situation financière de la France n'en est pas moins bonne. Elles s'est considérablement améliorée.

Le déficit qui était dû pour la plus grande part à l'expédition de Chine, a disparu. Il était l'an dernier de 120 millions; nous aurons cette année un excédent de 70 millions.

Voilà qui prouve que les adversaires du gouvernement qui représentaient sa politique comme une cause de ruine pour le pays, mentaient effrontément.

Cependant rien n'avait été ménagé pour affoler l'épargne publique et on n'a pas oublié la campagne menée pour obtenir le retrait des fonds des Caisses d'Épargne.

Les patriotes professionnels donnaient la mesure de leur patriotisme en s'efforçant de ruiner le crédit public.

On a tout fait pour exagérer la défiance.

Naturellement, la réaction se gardait bien de faire ressortir que l'Europe souffrait d'une crise générale et que tous les fonds publics dans les nations voisines avaient subi une dépréciation.

On s'efforçait de parler de la baisse de la rente française; mais on oubliait de dire que, si depuis 1902 à ce jour la Rente française a baissé de 3 francs, le consolidé anglais a baissé de 11 francs, le fonds allemand de 2 fr. 60 et le fonds russe de 2 francs.

M. Rouvier a montré la perfidie de cette campagne. Il a insisté sur la puissance de notre crédit et l'étendue de notre richesse. Et personne, à la Chambre n'a osé s'inscrire en faux contre les affirmations du Ministre des Finances.

Nos détracteurs systématiques, il est bon de le constater, montraient ainsi le néant de leurs accusations.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre 1903 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS

La Chambre continue la discussion du budget des finances, dont 41 premiers chapitres ont été votés dans la séance de mercredi; sans discussion les chapitres 45 à 82 sont votés.

Sur le chapitre 83, M. Chaumet présente des observations au sujet d'une indemnité de logement allouée aux douaniers et que ne toucheraient pas les douaniers de Bordeaux.

Les chapitres 83 à 100 passent rapidement.

Sur le chapitre 101, M. Dèche demande une augmentation de 100,000 francs pour venir en aide à la caisse d'assurance des planteurs de tabac du Lot-et-Garonne qui sont ruinés par 2 années de grêle.

M. Jacquin, directeur des manufactures promet d'examiner cette situation.

M. Rey député du Lot dit que dans le Lot une caisse d'assurance des planteurs compte 10,000 adhérents et assure 2,500,000 francs de produits; dans certaines circonstances la caisse n'a pu couvrir que 40 à 50 0/0 de la perte.

Le ministre de l'Agriculture a accordé une fois 2,000 fr. puis une 2^e fois 5,000 fr. de subvention mais jamais davantage; M. Rey demande le vote de la proposition de M. Dèche à la condition que tous les départements en profitent.

M. Doumer dit qu'un crédit supplémentaire de 1,200,000 francs sera accordé pour secours aux agriculteurs.

Le budget des finances est voté.

La Chambre s'occupe du budget des monnaies et médailles.

M. Menier fait la critique de la nouvelle pièce de 5 sous et dépose une motion tendant à trouver un type de nouvelle pièce.

Le budget des monnaies et des médailles est voté.

Séance de l'après-midi

La discussion de la loi de finances est abordée. M. Violette demande que les ventes d'immeubles d'une valeur inférieure à 500 francs soient dispensées d'impôts.

Cet amendement combattu par le commissaire du gouvernement est renvoyé à la commission.

M. Fonquet fait adopter un amendement tendant à ce que le montant des frais de dernière maladie soit considéré comme passif des successions et déduit sur la présentation des notes rédigées sur papier libre et sans frais par les intéressés qui en cas de fausse déclaration seront passibles de poursuites.

M. Klotz combat l'article 5 de la loi de finances qui élève de 136 fr. à 156 par 100 kilos les droits de douane sur les cafés étrangers.

M. Rouvier propose le renvoi de la discussion au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1903 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN, VICE-PRÉSIDENT

La Chambre revient à la discussion de la loi de finances.

M. Rouvier donne connaissance des nouvelles propositions qu'il formule pour pouvoir arriver à équilibrer le budget; il retire la taxe qu'il voulait mettre sur les cafés étrangers ainsi que sa proposition concernant les fonds mis en réserve par le Crédit foncier. Il demande à la Chambre de désincorporer les garanties d'intérêt.

M. Doumer au nom de la commission déclare accepter les propositions du gouvernement; puis les articles 1 à 17 de la loi de finances sont votés.

M. Gerville Réache dépose une motion tendant à exonérer de tous droits les cafés américains; cette motion est rejetée.

M. Pams dépose une motion ainsi conçue: A partir du 1^{er} Janvier 1904, le congé de navigation est supprimé.

Mais après discussion cette motion est retirée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS, PRÉSIDENT.

La Chambre reprend la discussion de la loi de finances.

M. Cunéo d'Ornano dépose un amendement ainsi conçu: Les procès-verbaux des agents des contributions indirectes et directes feront foi jusqu'à preuve contraire.

Cet amendement est voté.

M. Delanne dépose une motion invitant l'administration à fournir le dénaturant de l'alcool.

Après discussion cette motion est retirée.

Un amendement de M. Andrieu relatif au montant de l'abonnement annuel consenti aux communes pour frais de casernement et un amendement de M. Castillard sont votés.

M. Perroche soutient une motion tendant à ce que les bureaux de tabac soient, après extinction des titulaires actuels, loués directement par l'Etat soit à l'amiable, soit par adjudication.

M. Rouvier combat cet amendement qui est adopté par 276 voix contre 272.

L'ensemble de la loi de finances est voté par 477 voix contre 57.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 1^{er} décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. POIRRIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. Strauss examine le projet de loi sur la protection et l'assistance des mères et des nourrissons.

Sur 10,000 décès infantiles, dit-il, 763 sont évitables.

Pour enrayer ce mal M. Strauss propose d'assurer aux mères indigentes le moyen de se reposer avant et après leur accouchement, d'organiser un service d'inspection des nourrissons et assister aux enfants en nourrice, ceux dont les parents reçoivent des secours, d'assurer aux mères et aux enfants l'assistance médicale gratuite.

Il faut organiser également le secours à domicile.

M. Strauss demande au Sénat le vote du projet de loi déposé.

M. Treille se déclare partisan de l'assistance maternelle mais il estime que la proposition de M. Strauss a le défaut de mêler des questions qui n'ont aucun rapport entre elles; il critique l'article 10 qui dit que les femmes ne peuvent être admises au travail dans les ateliers et manufactures dans la dernière quinzaine de la grossesse; il trouve ce délai insuffisant.

M. Strauss réfute les diverses critiques formulées par M. Treille, puis la discussion générale est close.

Les articles du projet de loi sont votés.

Et la séance est levée.

La suppression de l'Enseignement congréganiste

M. Combes a signé hier l'arrêté instituant la commission qui est chargée d'étudier toutes les questions que soulève l'élaboration du projet de loi relatif à l'interdiction de l'enseignement à tous les degrés pour les congrégations autorisées.

Cette commission, qui sera présidée par M. Dumay, directeur général des cultes, se compose de MM. Bruman, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur; Geoffroy, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice; Gasquet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique; Martin, sous-directeur de la comptabilité publique au ministère des finances; Magny, sous-directeur aux cultes.

Les rapports des préfets déjà parvenus au ministère de l'intérieur concernent 78 départements, Paris excepté.

D'autre part, M. Combes s'occupe d'achever la fermeture des écoles non autorisées, dépendant des congrégations autorisées. On sait que 10.049 écoles de ce genre ont été fermées en dix-huit mois; il reste actuellement environ 1.300 écoles de cette catégorie pour lesquelles une décision avait été ajournée en raison de l'insuffisance des écoles publiques destinées à les remplacer. Le président du conseil vient d'inviter les préfets des départements où ces établissements sont situés, à lui adresser, comme ils viennent de le faire pour les écoles autorisées, des rapports pour faire connaître la situation des écoles publiques destinées à remplacer les écoles congréganistes en vue des délais à observer.

L'AFFAIRE DREYFUS

Les Juges de Rennes

Au moment où l'affaire du capitaine Dreyfus semble entrer dans une nouvelle phase, il est peut-être intéressant de rechercher ce que sont devenus depuis la décision du conseil de guerre de Rennes les juges qui siégeaient dans ce conseil. Le colonel Jouanest, qui présidait les débats est en retraite; il est affecté à l'état-major particulier du génie (réserve). Le lieutenant-colonel de Brongniat est au 20^e régiment d'artillerie, à Poitiers; le chef d'escadron Lancreau de Bréon, en retraite, est affecté au groupe territorial du 26^e régiment d'artillerie; les capitaines Parfait et Beauvais, commandent

chacun une batterie, au 7^e régiment d'artillerie à Rennes; le commandant Proflet est détaché comme chef d'état-major du général adjoint au préfet maritime, à Rochefort; le commandant Merle est en retraite aux environs de Montpellier.

Quant au commandant Carrère, qui occupait le siège du ministère public comme commissaire du gouvernement, après avoir passé sa licence en droit à la Faculté de Rennes et avoir débuté comme avocat stagiaire au barreau de cette ville, il est allé habiter Riom (Puy-de-Dôme), où il s'est fait inscrire comme avocat.

Les Nationalistes

Le groupe nationaliste s'est réuni jeudi. Il a voté un ordre du jour protestant contre le renvoi de l'affaire Dreyfus devant la commission de révision.

Le groupe s'en est tenu à cette manifestation platonique et a décidé de ne pas interpellier pour le moment sur la reprise de l'affaire.

Instructions du général André

Une notification du général André enjoint aux officiers et attachés civils du ministère de la guerre de s'abstenir rigoureusement de toute communication relative à l'affaire Dreyfus, même à l'intérieur du ministère entre eux et sous forme de simple conversation.

INFORMATIONS

L'Enseignement secondaire

La commission de l'enseignement secondaire a adopté jeudi les deux amendements de MM. Gourju et de Blois, tendant à étendre les dispenses de présentation du diplôme de licencié, en faveur des directeurs et professeurs d'établissements existants, remplissant certaines conditions d'âge. Sur la demande de M. Knight, la commission a décidé de rendre la loi applicable aux colonies.

Commission de l'armée

La commission a adopté une proposition de M. Messimy par laquelle les jeunes gens de dix-huit ans, réunissant les aptitudes physiques nécessaires, pourront, dans la proportion de 4 0/0, être admis à contracter un engagement de trois ans et être renvoyés dans leurs foyers après deux ans de service, s'ils ont satisfait à l'examen de sous-officier et pris l'engagement d'accomplir, de trois ans en trois ans, après leur libération, les périodes d'instruction prévues par la loi.

Les accidents du travail

La Chambre a voté dernièrement, sur le rapport de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, une proposition de M. Mirman, dont l'article unique est ainsi conçu :

« Le deuxième paragraphe de l'article 26 de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, est complété ainsi qu'il suit :

« Lorsqu'un arrêté du ministre du commerce aura décidé que l'assureur a cessé de remplir les conditions prévues à l'article suivant, la Caisse nationale n'aura droit à un recours contre le chef d'entreprise, que pour les accidents survenus plus de quinze jours après la publication de cet arrêté au Journal Officiel. »

Le Sénat a accepté en principe cette proposition en réduisant le délai à dix jours. La commission de la Chambre, saisie à nouveau du projet retour du Sénat, a déposé son rapport le premier décembre, et conclut :

« Pour l'année 1903, et en ce qui concer-

ne les accidents survenus dans les dix jours consécutifs à la publication au *Journal Officiel* de l'arrêté ministériel mettant fin au fonctionnement d'assurances visées par l'article 27 de la loi du 9 avril 1898, les rentes dues à raison desdits accidents seront exceptionnellement constituées par la Caisse nationale des retraites au moyen du fonds de garantie.

Le million des Chartreux

La cour de Paris vient de statuer sur l'appel interjeté par M. Joseph Besson, du *Petit Dauphinois*, contre le jugement rendu le 1^{er} juillet dernier par la neuvième chambre correctionnelle, dans le procès intenté par M. Vervoort.

On sait que M. Besson exigeait les assises pour pouvoir y apporter la preuve des accusations qu'il a formulées contre M. Edgard Combes, et que les juges correctionnels refusant de se déclarer sur-le-champ incompétents, comme le leur demandait M. Besson, décidèrent que le jugement sur la compétence ne serait rendu qu'après que l'affaire aurait été plaidée au fond.

La cour a déclaré l'appel de M. Besson irrecevable, disant que le jugement rendu n'était que préparatoire, et par conséquent non susceptible d'appel.

Une exécution capitale

Judi matin a eu lieu, à Beauvais, l'exécution de Potin, l'un des auteurs de l'assassinat commis en juin dernier, à Plouy, de Mme Derizat et de son petit-fils Robert, âgé de neuf ans. Des deux autres complices, l'un fut condamné aux travaux forcés à perpétuité; l'autre condamné à mort comme Potin, a eu l'heureuse chance de voir sa peine commuée.

A PARTIR

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA
SUR 6 COLONNES
et sera composé
EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral :

M. Brigonnat, instituteur, précédemment délégué à l'école primaire supérieure d'Aubin, est nommé instituteur adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Montcuq, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1903-1904, en remplacement de M. Simon, nommé à l'école normale de Saint-Cloud.

Mlle Saouliat, institutrice, précédemment déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Gaudens, est nommée institutrice adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Céré, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1903-1904, en remplacement de Mlle Daudy, appelée à l'école primaire supérieure de Blencau (Yonne).

CAHORS

Chambre des Députés

Au cours de la séance de jeudi, MM. Déche et Fabre déposèrent une motion tendant à augmenter le crédit de 100.000 francs pour venir en aide à la caisse d'assurances des planteurs de tabac du Lot-et-Garonne.

M. Emile Rey, député du Lot, a soutenu cette motion en demandant que cette augmentation de crédit soit répartie entre tous les départements.

Voici les paroles prononcées par M. Rey :

M. Emile Rey. — M. le ministre des finances vient de déclarer à la Chambre, pour lui faire repousser l'amendement de M. Déche, que les sociétés mutuelles d'assurances de planteurs de tabacs n'avaient qu'à s'adresser au ministre de l'agriculture pour obtenir des secours en cas de sinistres, car il dispose de crédits relativement importants pour venir en aide à toutes les sociétés d'assurances mutuelles.

Je puis faire connaître à la Chambre un fait qui lui montrera que les secours que peut accorder le ministère de l'agriculture sont absolument insuffisants. Dans le département du Lot, nous

avons une caisse d'assurance des planteurs de tabac qui comprend dix mille membres et qui assure 2,500,000 francs de produits. Elle demande actuellement aux planteurs une cotisation de 4 p. 100 de la valeur de leur récolte, supérieur par conséquent à la moyenne de 3 p. 100 dont on a parlé tout à l'heure. Eh bien ! malgré ce sacrifice important, dans certaines années particulièrement calamiteuses on n'a pu accorder que 45 à 50 p. 100 de la perte. En présence d'une situation aussi malheureuse, je me suis adressé à M. le ministre de l'agriculture pour lui demander de bien vouloir venir en aide à ces cultivateurs si dignes d'intérêt. J'ai fait ressortir qu'une mutualité comme celle-là, qui travaille en définitive pour l'Etat, qui lui fournit une matière première, qui lui donne des centaines de millions de bénéfices, mérite tout spécialement la sollicitude du Gouvernement.

M. le ministre des finances. — Mais l'Etat les paie largement, l'Etat n'est l'obligé de personne ! Il est assailli sur tous les points où on ne cultive pas de tabac, de demandes d'autorisation de culture. Ne prétendez donc pas que l'Etat est l'obligé des planteurs !

M. Emile Rey. — Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les planteurs de tabac rendent de très grands services au Trésor.

Je disais donc que dans ces circonstances malheureuses, alors que les planteurs avaient perdu le produit de leur rude travail, je me suis adressé à M. le ministre de l'agriculture en me faisant même appuyer par un vœu unanime du conseil général du Lot. M. le Ministre de l'agriculture n'a pu m'accorder malgré sa bonne volonté pour ces 10,000 planteurs que des secours variant entre 2,000 et 5,000 francs. Je n'ai même pas pu obtenir la subvention de 1 fr. par membre que l'on accordait à toutes les sociétés de secours mutuels, qui reçoivent cependant, comme vous le savez, beaucoup d'autres subventions. Je n'ai pas réussi.

J'ai tenu à donner ces renseignements à la Chambre, pour lui montrer que le crédit dont dispose le ministère de l'agriculture, est absolument insuffisant. Je lui demande donc de voter le crédit demandé par M. Déche, mais à la condition qu'il soit réparti entre toutes les caisses d'assurance de planteurs de tabac. (*Très bien ! très bien sur divers bancs.*)

Médaille d'honneur

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 30 novembre, une médaille d'honneur a été accordée à M. Cubaynes (Jean), sergent-major de la Compagnie des pompiers de Cahors.

Bureau de tabac

M. Ferby, ancien huissier, est nommé titulaire du bureau de tabac du faubourg St-Georges à Cahors, en remplacement de M. Galibert.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Premier Concert de l'année

OFFERT AUX MEMBRES HONORAIRES
Le Lundi, 14 Décembre 1903, à 8 heures 1/2, dans la salle du Théâtre

L'organisation du 1^{er} Concert de l'année offert par l'Orchestre Symphonique permet d'engager une délicieuse soirée.

Bien que le programme définitif ne soit pas encore complètement élaboré, il suffit, pour avoir un avant-goût de la manifestation artistique à laquelle il nous sera possible d'assister le 14 Décembre courant, de consulter les noms de cette phalange de virtuoses applaudis sur les grandes scènes d'Europe :

Mlle DUCHÈNE, contralto, 1^{er} prix de Chant et d'Opéra-Comique du Conservatoire de Paris (1903) ;

M. PLAMONDON, fort ténor de l'Opéra ;
M. Henri RICHEL, violoncelliste solo des concerts Colonne et Lamoureux, qui supplée M. Héking, retenu à Paris pour cause de maladie ;

M. Gabriel GROWLEZ, pianiste virtuose ;
M. Philippe GAUBERT, de l'Opéra, notre compatriote, dont l'éloge n'est plus à faire.

L'orchestre interprétera deux œuvres inédites du compositeur Raymond Balliman — nous ne voulons point encore dire — du maître Balliman — à qui M. Barreau sera heureux de confier sa baguette.

La première : *Matinée d'été*, est un véritable poème symphonique où se révèle une puissante imagination mélodique qui traduit, dans la langue musicale, toute la pénétrante poésie de l'aube au matin...

Dans la seconde : les *Burgraves*, le titre seul doit donner l'impression du drame farouche que doit reproduire la partition par l'éclat des cuivres et la tempête des accords.

Nous ne doutons pas du succès de l'œuvre de M. Balliman, toute de délicatesse et de laquelle se dégage un cachet si personnel — nous doutons encore moins, dût sa modestie en souffrir, — de l'ovation qui attend le compositeur.

Rappelons, pour terminer, que les membres honoraires ont le choix des places réservé jusqu'au 7 Décembre.

Adjudications

Ce soir a eu lieu, à la préfecture, l'adjudication des imprimés pour le département. Ont été déclarés adjudicataires :

1^{er} lot, M. Coueslant avec un rabais de 5 0/0.

2^e lot, M. Brassac avec un rabais de 25 0/0.

3^e lot, M. Plantade avec un rabais de 24 0/0.

4^e lot, M. Pignères avec un rabais de 46 0/0.

A deux heures a eu lieu également l'adjudication pour les travaux de cylindrage dans le département, pour une période de 5 ans.

Dépense approximative annuelle 50.000 francs.

Adjudicataire, M. Aillot, de Montceau-les-Mines, avec un rabais de 32 0/0.

La Ste-Barbe

Hier nos excellents pompiers ont dignement fêté la Ste-Barbe.

Réunis à l'hôtel Combelles autour d'une table bien servie, ils ont banqueté joyeusement.

An dessert, M. le capitaine Ausset a présenté à la compagnie le nouveau sous-lieutenant, M. Paul Milhet, qui a été accueilli par de vifs bravos.

Puis la séance s'est terminée gaiement par des chants, monologues et chansonnettes, clôturant ainsi cette belle fête fraternelle.

Banquets

Ce soir à 7 heures, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, aura lieu le banquet annuel de la Basoche.

Demain dimanche, aura lieu dans les salons du Buffet de la gare, le banquet du Veloce-Sport-Cahorcien.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Les membres du Cercle de la J. R. L. sont priés d'assister à la réunion hebdomadaire qui aura lieu le dimanche 6 courant, à 1 heure 1/2 très précise du soir, au siège social (Café de Bordeaux).

Ordre du jour :

Demandes d'admission.
Compte-rendu du Secrétaire sur les travaux et les démarches de la Commission.

Lecture du Secrétaire général du 2^e congrès des Jeunesses laïques et anti-cléricales du Midi.

Causerie par un membre du Cercle sur « La Révolution française et les congrégations. »

Versement des cotisations.
Questions diverses.

Le Secrétaire.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la Fédération des Vétérans du département du Lot se réuniront le dimanche 13 courant, à 2 h. du soir, dans une des salles de la Mairie de Cahors, pour entendre le compte-rendu du congrès de Paris qui leur sera fait par leur délégué, M. Bourdelles, président de la 580^e section. Tous les membres faisant partie de la société sont priés de vouloir bien y assister.

Fourniture de vin rouge

Pour la fourniture du vin nécessaire au lycée de Cahors pendant l'année 1904, le Proviseur du Lycée s'adresserait de préférence aux propriétaires, pères d'élèves de l'établissement.

Prière de faire les offres avant le 15 courant.

Grand cirque National Suisse

Ainsi que nos lecteurs ont déjà pu le voir sur les murs de notre ville, le Grand Cirque National Suisse vient s'installer à Cahors, Cours Vaxis.

Le personnel ainsi que le matériel de ce cirque, un des plus importants qui voyage en Europe avec tente et accessoires arriveront le matin même, par train spécial.

Installation électrique privée.
La première représentation aura lieu mar-

di 8 décembre à 8 heures et demie du soir et bien que ce cirque débute le même jour de son arrivée, les spectateurs peuvent être certains d'assister à cette représentation, dans les conditions les plus confortables.

Tout en effet, a été prévu pour que malgré la rapidité, l'installation soit parfaite pour l'ouverture.

Nous ne doutons pas que ce cirque n'obtienne dans notre ville, comme partout où il est passé, un brillant succès.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain, Dimanche 6 Décembre, que nous aurons le spectacle annoncé déjà et si impatientement attendu :

LA CASSEROLE

La Bonne à tout faire

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 6 DÉCEMBRE 1903

Allegro Militaire	Kelsen.
Ouverture Fantastique	Govaert.
A la plus belle (valse)	Govaert.
Rip (fant.) 1 ^{re} audition	Planquette.
Marche des Echassiers Landais	Millot.

Allées Fénélon, de 5 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 Novembre au 5 Décembre 1903

Naissance

Grèzes, Germaine-Paule-Marguerite, rue Nationale, 10.

Décès

Terrié, Marguerite, s. p., Vve Delbont, 73 ans, à Saint-Henri.

Benezet, Gabrielle, fille de service, 69 ans, célibataire, rue des Boulevards, 13.

Marbezie, Marie-Jeanne-Renée-Lucienne, 2 ans, rue Barrée.

Arrondissement de Cahors

SAULIAC. — Les voyages de M. le curé.

— Tous les dimanches, du haut de la chaire, notre curé nous montre dans un langage apocalyptique les portes de l'enfer ouvertes sous nos pas ; « La religion est délaissée, bafouée même » Rien ne va plus ; « le Sacré-Cœur, Rome et la France sont perdus. » Ah ! Monsieur le curé, comme les temps sont changés ! Bossuet prêchant à de sceptiques courtisans parvenait à faire éclater son auditoire en sanglots. Tout le monde n'est pas un aigle : mais ne serait-il qu'un orlon ce prédicateur qui voit ses beaux effets oratoires soulignés par des rires moqueurs, doit avoir un vrai serrement de cœur.

Les reliques de St-Antoine (celui de Padoue) en frémissent elles-mêmes d'indignation. M. le curé, si vos paroissiens sont quelque peu indifférents au sujet de la religion, n'accusez pas trop le siècle et dites-vous bien haut *mea culpa maxima mea culpa*.

Les chemins de notre Sauliac sont rocailleux et votre esprit est fort préoccupé par la bride et le fouet, sans quoi vous entendriez les réflexions de vos bonnes paroissiennes dont les roulements de la voiture curéale éveillent la langue endormie.

Nostré curé o monquado so proufessiou, dibio sé fa coché de fiacre disent les bonnes femmes.

Ainsi vont les caquets. Je sais bien qu'autrefois on n'aurait pas osé critiquer ainsi un ministre de Dieu. Mais le temps passé n'est plus et le sexe faible est toujours malicieux.

Voulez-vous être convaincu ! Ecoutez les conversations au sortir de la messe : « Votre (drôle) va-t-il au catéchisme. Il faudra bien que j'y envoie le mien. Tout de même Monsieur le curé n'est guère raisonnable. Il pourrait bien choisir une heure moins matinale ; mais inutile d'aller le prier de changer son heure. »

Eh bien, tout cela nous réjouit, nous, républicains : peu à peu, les fidèles se déshabitueront des momeries religieuses et se dispenseront de fréquenter l'Eglise et le curé.

Et ce ne sera jamais assez tôt.

Un père de famille.

LUZÉCH. — Arrestation. — La gendarmerie de Luzéch a procédé, mardi dernier, à l'arrestation des nommés Neyrac, 40 ans ; Charles Uim, 20 ans ; François Ledogard, 20 ans, et Joseph Ledogard, 15 ans.

Ces individus sont inculpés de vols de plusieurs chaudrons, dans les communes de Pradines, Douelle et Luzech.

Ils ont été conduits, mercredi, devant M. le procureur de la République, qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

CREMPS. — *Cours d'adultes.* — Notre dévouée institutrice ouvrira, à partir du 6 décembre, des cours d'adultes qui auront lieu les dimanches, à 3 heures et demie du soir.

C'est une excellente mesure qui vient d'être prise et que ne manqueront pas d'approuver les habitants de notre commune ; nous sommes même certains que ces cours seront très suivis par la population adulte de Cremps.

PUY L'EVÈQUE. — *Foire.* — Cours ordinaires sur les attelages :

- Bœufs gras, de 32 à 35 fr., les 50 kilos.
- Porcs gras, 43 fr., les 50 kilos.
- Autres, de 15 à 30 fr., l'un.
- Oies, de 75 à 80 cent., la livre.
- Canards, de 80 à 85 cent., la livre.
- Foies d'oie, de 2 à 2 fr. 75 la livre.
- Poules, de 4 à 5 fr., la paire.
- Lièvres, de 4 à 5 fr., l'un.
- Perdreux, 2 fr., l'un.
- Grives, 45 cent., l'une.
- Moutons gras, 75 cent., le kilo.
- Œufs, 1 fr., la douzaine.
- Blé, de 12 à 13 fr., les 4/5.
- Maïs, de 6,50 à 8 fr., les 4/5.
- Pommes de terre, de 2 à 2 fr. 50, les 4/5.
- Noix, de 12 à 15 fr., l'hectolitre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Encore des vols.* — Les malfaiteurs continuent leurs exploits dans la banlieue.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des individus encore inconnus se sont introduits par effraction dans la maisonnette de M. Jean Ollivé, située à Esquigne-Daze, et ont fait main basse sur un certain nombre de volailles.

Dans la même nuit, des individus, probablement les mêmes, ont dévalisé le poulailler situé à proximité de la maison habitée par M. Pierre Descargues, propriétaire à la Dégnie.

Enfin, et toujours la même nuit, une vingtaine de poules ont été soustraites dans un hangar situé à côté de la maison d'habitation de M. Laregaldie, à Panafé.

Plaintes ont été portées. Nous espérons que les coupables ne tarderont pas à être découverts et sévèrement punis. Devant la fréquence des vols qui se commettent nuitamment dans la banlieue, les propriétaires sont décidés à faire bonne garde et à se servir au besoin d'armes à feu contre les malfaiteurs.

Collège. — M. Clédel, professeur de grammaire au collège de Lectoure, est nommé professeur de grammaire au collège de Figeac.

ANGLARS. — *Subvention.* — M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder à la Mutuelle agricole la Fraternelle, d'Anglars, une subvention de 600 fr., pour l'aider à supporter les débuts toujours pénibles de ce genre d'association.

PUYBRUN. — *Le chauffage des classes.* — En voyant passer les enfants se rendant à l'école avec une bûche sous le bras, on se demande si cette année-ci le budget communal ne comporte pas une allocation pour le chauffage de nos écoles communales. Des gens bien informés prétendent que si. Qu'attend donc M. le Maire pour faire porter le bois nécessaire à cet usage. Dans les communes voisines ce bois a été touché depuis longtemps.

Où sont donc ces protestations de dévouement d'antan où, avec des trémolos dans la voix, vous assuriez les maîtres et maîtresses, les pères de famille de toute votre sollicitude et de toute votre bienveillance à l'égard de nos écoles et de nos enfants. En qualité de délégué cantonal vous devriez savoir mieux que tout autre les devoirs qui vous incombent. Mais hélas ! il y a loin des paroles aux actes !... Dans cette occasion comme dans bien d'autres, on voit percer le bout de l'oreille.

Des personnes chuchotent tout bas que, si c'était l'école de nos bonnes sœurs, vous n'auriez pas attendu la température rigoureuse que nous subissons pour faire le nécessaire.

Allons M. le Maire, un bon mouvement, montrez que quoique l'on en ait dit, nos écoles communales ne vous sont pas tout à fait indifférentes et que vous tenez encore à la santé de nos enfants.

Un groupe de pères de famille.

Ces bonnes sœurs. — On nous annonce que malgré notification, malgré procès-verbal dressé par M. le commissaire de police de Figeac, agissant en vertu d'une délégation préfectorale, les sœurs de Puy-brun, canton de Bretenoux, continuent à tenir leur école et à y recevoir des élèves. Elles ont quitté l'habit religieux sur les conseils de quelque bouillant tonsuré et se moquent de la loi.

Les membres du comité radical socialiste se demandent si cette comédie va longtemps durer. Nous nous associons de bon cœur à leur manière de voir.

GRÈZES. — *Conférence agricole.* — Dimanche 6 décembre, à deux heures du soir, une conférence agricole publique sera faite, dans la salle de la mairie de Grèzes, par M. Pezat, professeur spécial d'agriculture. Sujet : « Elevage et alimentation du bétail. »

BAGNAC. — *Foire du 5 décembre.* — Malgré le mauvais temps, la foire du 3 décembre a été assez importante. Mêmes cours sur les bestiaux. Les veaux et moutons étaient payés de 80 à 90 c. le kilo. A signaler une légère hausse sur les cochons gras qui se vendaient de 46 à 48 fr. le quintal.

SAINT-CÉRÉ. — *La foire.* — Notre foire n'a pas été très importante.

Les veaux de lait destinés à la boucherie se sont payés en moyenne 90 centimes le kilo ; les bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ; les bœufs de labour, de 700 à 900 fr. la paire ; les bœufs d'élevage, de 400 à 500 fr. la paire ; les vaches se payaient de 400 à 550 fr. la paire ; les porcs gras se sont vendus en grand nombre dans les prix variant entre 38 et 46 fr. les 50 kilos ; les porcelets pour l'élevage se payaient de 18 à 40 fr. la pièce.

150 sacs de blé vendus au prix de 15 fr. l'hectolitre ; 120 sacs de seigle, au prix de 10 fr. 50 l'hectolitre ; 130 sacs d'avoine, à 6 fr. 75 l'hectolitre ; 100 sacs de sarrasin, payés à raison de 12 fr. l'hectolitre ; 70 sacs de maïs, vendus 14 fr. 50 l'hectolitre ; 250 sacs de pommes de terre ont été vendus dans les prix variant entre 2 fr. 50 et 3 fr. 50 l'hectolitre ; 300 sacs de châtaignes, au prix de 5 fr. 50 et 6 fr. l'hectolitre ; quelques sacs de cerneaux se sont vendus à raison de 80 centimes le kilo.

Les lièvres se sont vendus à raison de 1 fr. 80 le kilo ; les lapins de garenne, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la pièce ; les perdreaux gris, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la pièce ; les perdreaux rouges, 2 fr. la pièce ; les grives d'Auvergne, de 60 à 70 centimes la pièce ; les merles, 25 centimes ; les tords, 20 centimes ; les bécasses, 2 fr. 75 et 3 fr. la pièce.

Volaille. — Les oies grasses plumées valaient de 1 fr. 40 à 1 fr. 60 le kilo, suivant la qualité ; les canards se payaient le même prix ; les poules, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 la pièce ; les poulets, de 2 fr. 75 à 3 fr. 50 la paire ; les pigeons, 80 centimes la paire ; les œufs, 1 fr. la douzaine.

Les moutons pour la boucherie se sont vendus dans les prix variant entre 28 et 38 fr. la pièce ; les moutons d'élevage, de 15 à 25 fr. la pièce, suivant la grandeur.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Incendie.* — Mardi dernier, vers 11 heures 1/4 du matin, le feu a subitement pris dans le chai occupé par M. Clavel, liquoriste, dans le château Prady, situé sur le Tour de ville.

M. Clavel ayant voulu mettre en marche le moteur d'un appareil à fabriquer la limonade, s'était servi de pétrole et avait ensuite jeté un vieux linge dessus pour éteindre la flamme.

Quelques instants après il prenait ce linge, qui ne paraissait contenir aucune particule de feu, le lançait sur des barriques et bientôt après il quittait le chai pour aller dîner.

Le linge présentant quelques points encore en ignition, communiqua presque aussitôt le feu à des paillassons et à des menus débris de planches d'emballage qui se trou-

vaient à proximité de là. Les flammes prirent une telle extension que le chai fut rapidement rempli d'une grande lueur qui donna l'éveil aux voisins. Aux premiers appels du clairon, les pompiers accoururent et, grâce à la promptitude des secours et à la proximité de deux bouches à eau, on se rendit vite maître du foyer de l'incendie.

Les dégâts sont peu importants. M. Clavel n'était pas assuré.

Ecole primaire supérieure de filles. — Nous apprenons avec plaisir que le Conseil départemental a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une école primaire supérieure de filles à Gourdon, à installer dans l'immeuble Belly, appartenant à M. Brunet, professeur au lycée de Cahors.

Nous espérons que la municipalité s'empressera de faire le nécessaire pour mener à bien cette œuvre si utile à tous égards.

GRAMAT. — *Conseil municipal.* — Présidence de M. le docteur Souilhié, maire. — Une allocation de 104 fr., représentant la part de la commune dans les dépenses du service extérieur des enfants assistés et dans celles concernant les enfants maltraités et moralement abandonnés pour l'année 1904, sera inscrite au budget du prochain exercice. Le Conseil établit ensuite une liste de proposition des répartiteurs pour l'année 1904.

Le budget, pour l'année 1904, des ressources des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires, proposé par M. l'agent voyer cantonal, est approuvé.

Sur l'invitation de M. le Maire, le Conseil désigne ses délégués pour participer à la révision des listes électorales de 1904.

M. le maire donne connaissance au Conseil du projet de l'arrêté qu'il compte prendre touchant la police de la ville, places et rues, les jours de foire et de marché. Ce projet est approuvé par le Conseil.

Le cahier des charges des droits de parc, actuellement en vigueur est approuvé en modifiant ainsi qu'il suit le paragraphe 27 de l'article 2 :

Dans le concours de la race ovine, l'adjudicataire sera tenu de fournir gratuitement les claies à tous les exposants indistinctement et de les transporter sur le lieu du concours.

Il lui sera alloué dans ce cas par la commune une indemnité fixe de 50 fr. ; il est décidé, en outre, que la nouvelle adjudication n'aura lieu que pour deux années.

St-CHEMARAND. — *Trouvé mort.* — Mercredi soir on a trouvé mort, dans sa maison d'habitation, sise à 400 mètres du bourg, sur la route qui va à St-Clair, le sieur Bouygues Jean, cultivateur, âgé de 60 ans, dont la mort remontait, a assuré le médecin, au samedi précédent.

Ce pauvre malheureux habitait seul depuis plusieurs mois.

SOULLAC. — *Les truffes.* — Nous rappelons aux acheteurs de truffes que la saison des marchés est commencée. Cette année, la marchandise est abondante et de qualité parfaite.

Les commerçants acheteurs sont assurés de trouver sur notre place la quantité de truffes qu'ils désireront, de nombreux trains de bifurcations et un service télégraphique jusqu'à neuf heures du soir.

Quant aux propriétaires vendeurs, ils trouveront tous les vendredis, à Souillac, outre les représentants des importantes maisons de la localité, les acheteurs des maisons Potin, de Carpentras et de Sarlat.

Tous les vendredis, marchés et distributions de primes.

Chronique agricole

LA DESTRUCTION DES LIMACES

Tous les cultivateurs se souviennent du mal qu'ils ont eu l'an dernier à obtenir une bonne levée des trèfles incarnats, seigles et avoines d'hiver. A peine sortie du sol, la plante, par suite du temps humide, était dévorée par les limaces et on a dû renoncer sans obtenir un résultat bien meilleur.

Un agriculteur de la Gironde a cependant réussi, par un moyen à la portée de tous, à empêcher les ravages de ces mollusques. Nous donnons ci-dessous la lettre dans laquelle il narre son expérience en engageant les cultivateurs à suivre son exemple :

« Je sème tous les ans, à l'automne, pour faire manger au printemps, un hectare

de trèfle incarnat et un quart d'hectare de seigle. Cette année-ci, après une bonne levée, j'ai vu mes champs s'éclaircir peu à peu et remarqué qu'un nombre incalculable de limaces, appelées aussi *loches*, et de petits escargots allaient tout dévorer. En effet, tout le seigle et tout le trèfle, sauf vingt ares environ de ce dernier, ont été complètement détruits, fauchés ras du sol. Pareil sinistre ne m'était encore jamais arrivé. Je ne trouvais aucun remède pratique, lorsque l'idée me vint de répandre sur les sillons un peu de sulfate de fer en menus cristaux. L'effet fut immédiat ; les cadavres de limaces et de petits escargots jonchèrent le sol et je sauvai d'abord le seigle que j'avais ressemé et qui allait être de nouveau ravagé. Je n'hésitai pas à appliquer le même remède aux vingt ares de trèfle qui avaient été à peu près épargnés ; j'obtins le même résultat, cela sans nuire ni au trèfle, ni au seigle ; quelques feuilles furent très légèrement noircies seulement.

» Je répandis alors sur tout le champ de trèfle à la même dose (300 kilos à l'hectare), et je ressemis après quelques jours pour laisser aux limaces, qui n'étaient pas sur le sol au moment de l'épandage, le temps de sortir et de rencontrer les cristaux meurtriers. Mon trèfle lève maintenant et les limaces ont disparu tout à fait. Peut-être, s'il ne gèle pas trop, aurai-je encore au printemps une bonne récolte de ce précieux fourrage. Le remède est simple, peu coûteux et souverain. »

PIERRE LAVOINE.

A NOS LECTEURS

La Semaine Populaire Illustrée entre dans sa troisième année. Désireuse de mériter encore davantage la faveur que ses nombreux lecteurs et amis lui ont prodiguée dès son apparition, elle a introduit dans son fonds et dans sa forme d'heureuses modifications que tous sauront apprécier : sa couverture d'un caractère très artistique est gravée sur bois et tirée en couleur. Elle a augmenté la grosseur de ses caractères pour rendre la lecture plus facile mais en même temps elle a agrandi les dimensions de ses colonnes afin qu'il y ait toujours une même quantité de texte ; un résumé des romans et nouvelles en cours de publication permet à l'acheteur au numéro de se mettre au courant de tout ce qui a paru précédemment. Enfin presque tout ce que publiera dorénavant « *La Semaine Populaire Illustrée* » sera inédit.

La Semaine Populaire Illustrée publie romans, nouvelles fantaisies humoristiques, variétés scientifiques, voyages, mémoires et souvenirs, curiosités littéraires, vers et monologues, des contes pour les enfants, des récréations amusantes, des textes de vie pratique, une revue humoristique de l'Etranger et une page de dessins pour les Enfants.

Une planche de Beaux-Arts et 30 à 40 illustrations par numéro complètent un ensemble vraiment unique pour son prix minime de 2 fr. pour 3 mois, 4 fr. pour 6 mois, 7 fr. 50 pour un an, 0 fr. 15 le numéro.

La Semaine Populaire Illustrée donne en un trimestre, c'est-à-dire pour 2 francs, la valeur de 5 volumes à 3 fr. 50 et plus de 500 illustrations, ce qui forme par an un ensemble de 1200 pages et plus de 2000 illustrations.

A titre gracieux un numéro de la *Semaine Populaire Illustrée* sera expédié à toute personne qui en fera la demande en envoyant simplement sa carte sous bande affranchie à un centime à M. le Chef du Service des Spécimens, *Semaine Populaire Illustrée*, 1, rue Dante, 1, Paris (7^e).

La Semaine Populaire Illustrée est la Revue de Famille par excellence qui peut être lue par tous et mise entre toutes les mains.

Un mariage officiel est annoncé pour le 5 décembre dans la *Semaine Populaire Illustrée* qui commence aujourd'hui sa 3^{me} année.

Dans ce très intéressant roman le Colonel R.-H. SAVAGE nous montre comment un léger service rendu à une voyageuse peut entraîner d'extraordinaires aventures et compromettre la sécurité d'un grand empire.



LES PERSONNES
atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Vend.	+ 4	0	758	Pluie
5 Sam.	+ 8	+ 7	754	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D' HERBEAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XI

Chasse à outrance

Je m'enfuis de la maison de mon fidèle et loyal ami, Henry Otis, et je suis allée en Amérique. J'y suis devenue l'actrice de New-York que vous avez si habilement reconnue. D'Amérique, j'écrivis à Otis, je lui dis de faire enterrer déceimment Gaston Dantrée, s'il était mort, et, s'il était vivant, de lui donner de l'argent pour quitter l'Angleterre ; que, s'il vivait et que sa raison ne fût pas revenue, comme je le craignais, il l'envoyât au Trou-Perdu et non dans un asile. Je désirais qu'il fut soigné, et j'avais entendu dire d'horribles choses de ces asiles ouverts à la folie. Je savais qu'Hannah serait bonne pour lui par affection pour moi.

Quand tout espoir fut perdu, Otis m'obéit.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haas.

et pendant près de cinq années, Gaston Dantrée a été le spectre du Trou-Perdu. D'habitude, il est tranquille et inoffensif ; mais, parfois, il pousse des cris terribles et cherche à s'échapper de sa chambre. Il a besoin d'être incessamment surveillé.

Pendant ces cinq années, je suis restée à New-York, je me suis livrée avec ardeur au travail qu'exigeait ma profession, et je me suis fait une position. Je gagnais de l'argent et je l'amassais comme une avare. Chaque jour de chaque année devenait de plus en plus forte ma détermination de revenir en Angleterre pour tenir le serment que je m'étais fait. Je vous le dis encore, je crois qu'il y a des moments où je devenais folle.

La mort seule aurait pu me faire reculer. J'attendais patiemment, tout en brûlant d'impatience. Je travaillai, j'amassai, et enfin mon jour vint. Je revins en Angleterre et je m'introduisis dans la famille de sir Richard Dangerfield. Ma vengeance avait commencé. Ceci, vous le savez, ne remonte qu'à quelques semaines. Je jouais d'abord une mauvaise partie, je jouais pour perdre. Je savais que mon secret ne pouvait pas ne pas être découvert, mais j'osais tout.

Le sort, dans un sens, s'est déclaré en ma faveur : j'avais un double motif en revenant en Angleterre ; d'abord me venger, ensuite découvrir ma famille. J'avais un indice, et, chose étrange, en poursuivant un but, je travaillais à atteindre l'autre. Vous savez ce qui suivit. Je jouai le rôle de revenant. Lord Ruysland avait raison, et j'ai terrifié le pos-

sesseur de Scarswood comme jamais, je crois, il n'avait été terrifié. Je faisais, la nuit, des visites au Trou-Perdu, je n'osais pas m'y rendre le jour. Vous, vous rappelez tout cela, sans doute. Il y a une issue dont on ne fait plus usage, par laquelle je sortais et je rentrais.

Lady Dangerfield m'a tyrannisée et insultée dès le principe ; je pense lui avoir bien fait payer ses persécutions. Enfin jouant le rôle de Gaston Dantrée, j'ai gagné à sir Richard Dangerfield cet or qu'il idolâtre. Pourquoi ai-je joué le rôle de Gaston Dantrée ? c'est à peine si je le sais moi-même. Sir Richard était trop aveugle pour me reconnaître et, c'est une fantaisie qui s'est emparée de moi. Combien de temps cela aurait-il duré et comment cela eût-il fini, si vous ne m'aviez pas reconnue, sans vos soupçons et vos découvertes ? je l'ignore.

Je n'ai pas à avoir de rancune contre vous. Vous faisiez votre devoir et je vous honore pour l'avoir fait. Quand à sir Arthur, il n'y avait guère sujet de tant vous effrayer. Je voyais un triomphe à l'enlever à lady Cecil, à exciter la colère de lady Dangerfield, mais, toute mauvaise que je sois, je ne pense pas que j'aurais été assez vile pour l'épouser, lors même qu'il m'aurait offert sa main. Il ne m'avait jamais fait de mal et je ne faisais la guerre qu'à ceux qui me l'avaient faite.

Vous avez fait la guerre à lady Cecil Clive en lui enlevant son fiancé, et certainement jamais elle ne vous avait fait de mal. Elle était votre amie au fond.

Une expression dure reparut sur le visage de Catherine et un éclair se raluma dans ses yeux.

— Le croyez-vous ? reprit-elle. Naturellement, à vos yeux lady Cecil ne pouvait pas m'avoir fait de mal. Mais, si je vous disais que c'est elle qui m'a causé le tort le plus grand, le plus cruel de tous ?

Il la regarda d'un air surpris.
— Je ne vous comprends pas, dit-il un peu froidement. Je crois lady Cecil Clive incapable de faire, volontairement, du mal à quelqu'un, et elle a toujours parlé de vous avec bonté.

Catherine appuya ses mains sur son front et rejeta ses cheveux en arrière, en poussant un long soupir de fatigue :

— Quelle dérision que tout cela !... Quelle satire du monde et de ceux qui l'habitent !... Nous sommes tous des pêcheurs... Mais je me demande ce que j'ai fait pour que ma vie soit si maudite ? Edmond O'Donnell, ce matin je suis presque heureuse... Heureuse du bonheur que donne la fierté du triomphe. J'ai livré une longue et cruelle bataille, mais la victoire m'est restée à la fin. Maintenant si je tombais là, frappée à mort, je ne demanderais pas de plus grand bienfait. Ma vie du commencement jusqu'à la fin, a été tristement et misérablement manquée. Oh ! juste ciel ! Je n'aspire qu'à faire le bien !... Ma vie, a été abreuvée d'amertume et je me sens comme plongée dans le crime jusqu'aux lèvres. Si je pouvais seulement mourir et que tout soit fini ! (A suivre.)

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45
d° d° 25,	1 fr. 35
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95
d° d° 25,	1 fr. 60
Parquets mêlés 28/30,	2 fr.
d° d° 25,	1 fr. 75

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 4 fr. 50. — Flaçon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

Librairie HACHETTE et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris

ERNEST LAVISSE
HISTOIRE DE FRANCE
depuis les origines jusqu'à la Révolution.
Publiée avec la collaboration de MM.

BAYET, BLOCH, CARRE, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, REBELLIU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

L'Histoire de France, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse à la librairie Hachette et Cie, interrompue, comme il avait été annoncé, pendant les vacances, recommence à paraître par fascicules.

Les neuf premiers volumes sont en vente. Ils contiennent notre histoire depuis les origines jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Successivement paraîtront cette année : le deuxième volume de M. H. Lemonnier, professeur à l'Université de Paris et à l'École des Beaux-Arts, sur la Renaissance, et les deux volumes de M. Mariéjol, professeur à l'Université de Lyon, sur Henri IV et Louis XIII. Les fascicules de M. Lemonnier paraîtront de mois en mois et ceux de M. Mariéjol de quinzaine en quinzaine.

La publication sera ensuite rapidement achevée, tous les manuscrits étant entre les mains de M. Lavisse.

On retrouvera dans ces volumes la méthode suivie dans les parties de l'œuvre déjà parues : l'emploi de tous les documents connus et des travaux les plus récents et la reconstitution exacte et pittoresque de la vie d'autrefois.

Tout le monde devra faire, dans sa bibliothèque, une place à cette œuvre vraiment magistrale et nationale que des professeurs des Universités françaises ont entreprise sous la direction de l'an d'eux.

Nos lecteurs peuvent, dès à présent, acheter tout ou partie des neuf volumes parus dans une jolie reliure d'étoffes.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs,

120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1595, du 5 décembre 1903.

Le chronophone, par G. Mareschal. — Le beurre et la fièvre typhoïde, par le D^r A. Cartaz. — Sur l'emploi du gaz d'éclairage, par Nestor Gréhant. Le funiculaire du Vésuve, par R. Bonnin. — Moteurs appliqués aux dynamos, par J. Laffargue. — Le recul des glaciers et la houille blanche, par Charles Rabot. — Cigüe et ombellifères, par Léon Devyreu. Nouveau signal pour les passages à niveau, par C. B. — La cuirasse Benedetti, par Emile Guarini. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 30 novembre 1903, par Ch. de Villedeuil. — La lutte contre les torrents, par A. Robida.
Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 6 décembre 1903.

V^{ie} Nacla : Courrier du Dimanche. — Jean Aleson : La Maîtresse de Piano. — Pierre Saëles : La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur : Le cœur chemine — Jules Renard : Poil de Carotte — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Le propriétaire gérant : A. GUESLANT.

DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER

Jamais le Capitaliste et le Rentier n'ont eu plus besoin d'un organe financier impartial et parfaitement informé.
Jamais le nombre des valeurs placées dans le public n'a été aussi considérable.
Jamais il n'a été aussi difficile de bien placer son argent : telle valeur, qu'on croit de tout repos, est mauvaise ; telle autre, délaissée, est avantageuse à acheter.
Du choix d'un journal financier dépend donc la fortune ou la ruine !
LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS se recommande tout spécialement par la sûreté de ses informations, par son indépendance absolue, et par les soins apportés à l'étude des valeurs et des affaires.
LE MONITEUR DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS (2^e année) a des documents complets sur toutes les affaires créées depuis sa fondation.
Tous les dimanches, il donne une étude impartiale et abonde, sans frais, dans tous les Bureaux de Poste, ou Boulev. Haussmann, 50, Paris (1^{er})

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 66, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855
CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 9 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère (RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER AVENUE DES MARCHANDISES PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES